



Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 septembre 2024

14h00 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Total présents : 28 / Votants (Porteurs de parts présents) : 27 / Procuration : 44

1 - Présentation du Rapport d'activités (vote)

Un chiffrage précis du prévisionnel des travaux prévus à Gey a été présenté (options haute et basse) et des remboursements de l'électrification solaire et de l'agrandissement de la bergerie de Bedous, soit un total de 60 000 à 80 000 euros.

Pour rappel, le GFAM vise depuis les statuts de 2007, à réaliser "l'outil de travail complet" concernant les fermes (terres, bâtiments, salle de fabrication, saloir, électrification...) sans pour autant augmenter le prix des fermages.

1-1 - Point Gey(Sarrance) :

Marion : explique qu'en priorité, il faut couler la dalle et couvrir la surface déjà construite sur le saloir.

Christian : indique que le toit de la Grange Larrouy est à revoir.

Alej : informe que, malgré l'avis favorable de la Municipalité de Sarrance, des problèmes administratifs concernant la construction de l'habitat léger subsistent. Une réunion est prévue avec l'ensemble des services concernés (Pôle Urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, Municipalité de Sarrance, Services techniques, HALEM - Association Habitant·es de Logements Éphémères ou Mobiles). Le comité de Gérance y sera présent avec les fermiers.

1-2 - Point Bergez-Candau (Bedous) :

Maxime : annonce la fin du Gaec avec Barbara, ce qui l'amène à réduire le troupeau brebis laitier et à augmenter le troupeau vache à moitié viande. Les vaches augmentent les besoins en eau (environ 60 litres par vache et par jour). Elles sont laissées le plus possible en haute estive à l'automne pour limiter la consommation en eau sur Bedous, les sources pouvant être réduites à cette saison en basse altitude (Source Candau à la Bergerie du même nom).

Par ailleurs, il indique que l'approvisionnement en eau est satisfaisant au niveau de l'habitation, de la fromagerie et du saloir (Bergez) grâce aux travaux de captage sur la source Laruns par l'AFP de Bedous – Association Foncière Pastorale.

1-3 - Point Priou (Arbus) :

Un bail à fermage (de 140€ par an) a été signé avec Pauline et Julien. Leurs chevaux font partie de la culture des petits fruits : amendement de la plantation, paillage des cultures, entretien du terrain...

Vote : Approbation du Rapport d'activités à l'unanimité.

2 - Présentation du Rapport financier

Mireille : en tant que gérante a présenté et expliqué les comptes.

Le tarif du site internet est passé à 270 € (50% d'augmentation) car Gandi, l'hébergeur du nom de domaine et du compte de messagerie a changé sa politique militante, en passant à une politique commerciale. Le Comité de Gérance étudiera un changement d'hébergeur pour réduire les frais.

Vote : Approbation du rapport financier à l'unanimité

3 - Présentation du Capital Social

Mireille : en tant que gérante l'a présenté :

Le capital social est de 119 450 réparti en 2389 parts sociales de 50 €

Vote : Approbation du capital social à l'unanimité.

4 - Renouvellement du Comité de Gérance

Roger Bourchanin, Sarah Cave et Sylvie Bourse, sortants, se sont représentés.

Louissette De Andrade a proposé sa candidature.

Vote groupé du Comité de Gérance

Contre : 0 / Abstentions : 9 / Pour : 62

d'où la nouvelle composition du comité de gérance :

Mireille BONHOMME, Danielle BOURCHANIN, Marion BOURCHANIN, Roger BOURCHANIN, Sylvie BOURSE, Sarah CAVE, Louissette DE ANDRADE, Christian DESBATS, Louis GANDON, Gwenn OLLIVIER.

5 - Lancement de la nouvelle souscription

* Une maquette de dépliant va être réalisée avec présentation du GFAM, des fermes, des projets et bulletin de souscription.

* Annonces seront faites dans les journaux, revues, bulletins...

* Participation à des événements locaux (Fête de la pomme, du Fromage, Asphodèle, marchés...)

* Cagnottes en ligne

* Et surtout pour chaque porteur de parts, activation de ses réseaux personnels, familiaux, amicaux, associatifs, etc. Si chacun trouve autour de lui 10 soutiens, les parts arriveront vite !

Destination des nouvelles parts sociales : Résolution adoptée à l'unanimité par l'AG :

Le Comité de Gérance, au fur et à mesure de l'arrivée des parts sociales, les affectera aux remboursements des travaux déjà effectués et au financement des travaux à venir. **en concertation avec les fermiers concernés.**

6 - Changement d'adresse du siège social :

Il n'est pas acté dans l'immédiat, mais les courriers concernant les souscriptions de nouvelles parts sociales devront être adressés à :

GFAM Béarn c/o Maxime Bajas - 1134 Chemin de Candau 64490 Bedous.

7 - Questions diverses

Une information a été présentée par Henri, porteur de parts et Trésorier de l'Association Aspe Solidaire : en solidarité avec les victimes de sinistres en Haute-Vallée d'Aspe, une Fête de solidarité avec toutes les associations sera organisée le 2 novembre . Aspe Solidaire a ouvert une cagnotte :

par chèque bancaire : Aspe Solidaire maison Despouirins, rue de Baix, 64490 Accous

par virement : Aspe Solidaire 2022 : IBAN FR76 1690 6200 1687 0523 0308 537

Si ce n'est pas déjà fait, merci de bien vouloir faire parvenir vos dons dans les meilleurs délais, car l'association ASPE SOLIDAIRE clôture cette cagnotte pour la fin du mois de novembre 2024.

<https://www.aspe-solidaire.org/>

Clôture de l'AG ordinaire à 16h 54